

# LA LETTRE DU CEPII

CENTRE D'ÉTUDES PROSPECTIVES ET D'INFORMATIONS INTERNATIONALES

## Le développement du régionalisme commercial

Depuis le milieu des années quatre-vingt, l'Europe et les Etats-Unis ont multiplié les initiatives pour réformer et développer les échanges sur une base régionale ou dans un cadre multilatéral. A ce titre, 1993 est une année particulièrement riche en événements : entrée en vigueur du Marché unique et du traité de Maastricht créant l'Union européenne ; approbation par le Congrès américain de l'accord Nord-américain de libre-échange (ALENA) qui entrera en vigueur au 1er janvier 1994 ; enfin, aboutissement des négociations de l'Uruguay Round en décembre. Quel sens donner à ces évolutions qui sont parfois ressenties comme contradictoires ? La régionalisation est d'abord un phénomène naturel, c'est ensuite l'expression d'une volonté politique, c'est enfin un moyen d'intégrer des économies périphériques à l'économie mondiale.

Comment rendre compte de la régionalisation des échanges ? Le problème est étudié ici à partir des quatre premiers pays exportateurs et de la configuration régionale de leurs échanges (encadré).

### L'intensité relative des échanges

L'intensité des échanges entre deux pays peut se mesurer à l'aide de l'indicateur :

$$\Delta_{ij} = \frac{\frac{V_{ij}}{W}}{\frac{X_i}{W} \times \frac{M_j}{W}} = \frac{V_{ij}}{X_i} \times \frac{W}{M_j}$$

Cet indicateur rapporte le flux bilatéral  $V_{ij}$  entre le pays  $i$  et le pays  $j$ , au produit des exportations du pays  $i$  ( $X_i$ ) et des importations du pays  $j$  ( $M_j$ ), chaque flux étant rapporté au total du commerce mondial  $W$ . Si la structure des échanges ignorait la géographie et l'histoire, les flux bilatéraux seraient strictement proportionnels au poids des deux partenaires dans le commerce mondial, et l'indicateur vaudrait 1 pour tous les flux. Un indicateur égal à 2 signifie que le flux d'échanges est deux fois plus intense que ne le justifient les seuls poids des partenaires dans le commerce international (même si les échanges sont faibles en niveau absolu).

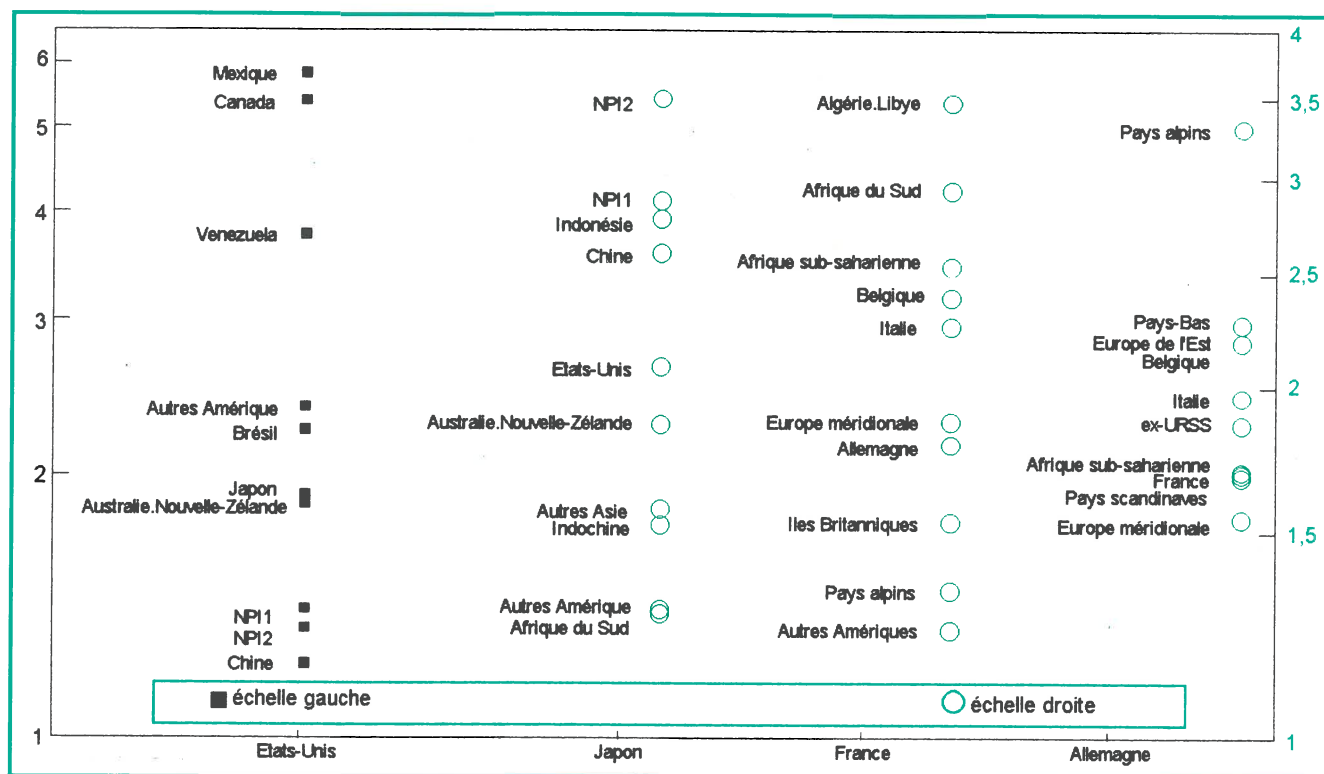
L'indicateur d'intensité relative des échanges a été calculé à l'exportation pour les Etats-Unis, l'Allemagne (de l'Ouest), le Japon et la France (graphique 1). Il offre une carte des échanges tout à fait différente de celle qui résulte de l'observation des niveaux absolus : selon cet indicateur, le Japon, second partenaire des Etats-Unis en niveau, n'arrive qu'en sixième position pour l'intensité des échanges ; l'Allemagne n'est que le septième partenaire de la France, la France n'est que son huitième partenaire, alors qu'en niveau ils sont chacun le premier partenaire de l'autre. Cet indicateur fait ainsi apparaître des déformations du commerce que l'on peut interpréter d'une part en termes de distance, d'autre part en termes d'influence privilégiée.

Ainsi, la zone d'influence des Etats-Unis se construit autour des pays de l'Amérique du Nord, puis de l'Amérique latine. Loin derrière, viennent le Japon et l'Océanie, puis les deux groupes de NPI (NPI1 : Corée, Taïwan, Hong-Kong, Singapour ; NPI2 : Thaïlande, Malaysia, Philippines), et enfin la Chine. Cet ordre respecte en

■ La régionalisation, un phénomène naturel

gros celui des distances géographiques et regroupe les pays membres de l'ALENA pour les deux premiers, et de l'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation) pour les dix premiers.

GRAPHIQUE 1 - Intensité des relations commerciales des quatre premières nations exportatrices en 1991



Source : CEPII - Base CHELEM Commerce International.

Pour le Japon, les premiers partenaires sont tous des pays riverains de la mer de Chine. Mais l'attraction qui lie l'Amérique du Nord à l'Asie de l'Est est d'ores et déjà plus forte que celle qui la relie à l'Europe. Si le poids de l'Europe est encore dominant en niveau pour l'Amérique du Nord, cela reflète son poids économique qui reste supérieur à celui de l'Asie.

L'analyse des échanges de la France et de l'Allemagne révèle aussi des préférences inattendues. Tout d'abord, il est remarquable de constater qu'en dépit des relations privilégiées entre la France et l'Allemagne, les réalités de l'histoire et de la géographie demeurent. La France a pour partenaires privilégiés l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-saharienne ; viennent ensuite la Belgique et l'Italie, puis l'Europe méridionale. Quant à l'Allemagne, ses préférences vont à l'Europe centrale, ainsi qu'à l'Europe du Nord. Ses liens avec le Royaume-Uni sont particulièrement peu intenses puisque ce pays n'apparaît pas sur la liste.

Ces quelques données de base sur la régionalisation sont en général confortées par l'examen des flux d'importations car l'attraction est à double sens. D'autres sources d'informations, notamment sur les flux d'aide publique au développement ou sur les flux d'investissements directs, confirment cette image<sup>1</sup>.

## ■ Des unions régionales pour quoi faire ?

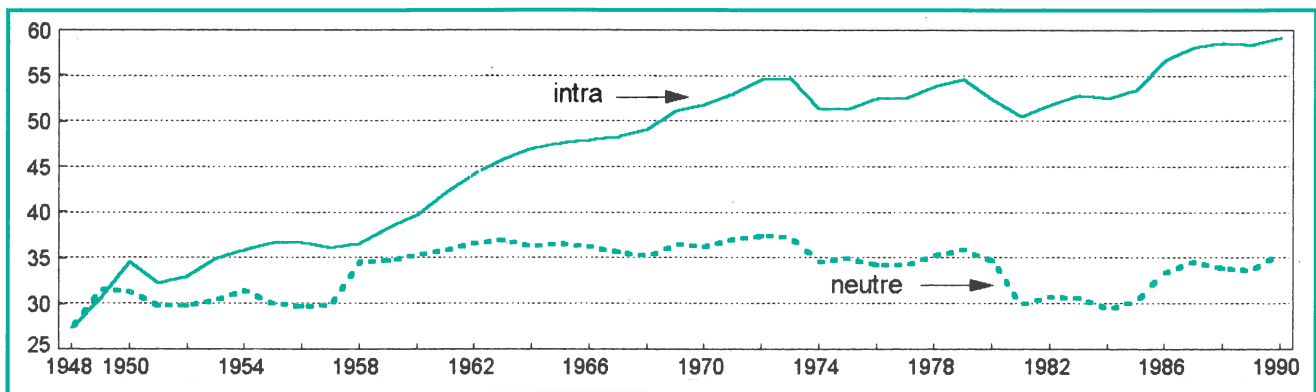
Si les échanges sont spontanément influencés par la proximité géographique des partenaires, l'utilité des unions régionales peut paraître réduite. Pire, celles-ci peuvent être soupçonnées de servir de base pour organiser la création de zones protectionnistes. La notion de préférence régionale qui est associée à l'idée d'union régionale, est en effet une discrimination à l'égard des pays non membres qui transgresse la règle centrale du GATT, résumée par la clause de la nation la plus

(1) M. Fouquin (1993), "Régional and Worldwide Dimensions of Globalization", CEPII, *document de travail* n°93-04. G. Lafay & D. Unal-Kesenci (1991), "Les trois pôles géographiques des échanges internationaux", *Economie prospective internationale*, n°45, 1er trimestre.

favorisée. Pourtant, le traité du GATT prévoit une dérogation en faveur des unions régionales à condition que celles-ci marquent un progrès dans le sens de la libéralisation, - même partielle - des échanges<sup>2</sup>.

De fait, les unions régionales permettent d'accélérer l'intégration économique des pays proches. D'après le graphique 2, les échanges intra-CEE augmentent de 1948 à 1958, mais leur progression n'est au total pas plus forte que celle des échanges de la CEE avec le reste du Monde. Mais de 1958 à 1972, après l'entrée en vigueur du traité de Rome, la progression est très vive. Puis il y a stabilisation. Dans les années quatre-vingt, et singulièrement à partir de 1985, le déclin du poids de l'Europe dans le monde est freiné par le dynamisme relatif des échanges intra-zone, mais cette évolution marque aussi la tendance au repli sur soi, déjà signalée par le CEPII<sup>3</sup>.

GRAPHIQUE 2 - Part des échanges intra-CEE dans le commerce total de la CEE, 1948-1990



Note : Le flux neutre correspond à la part du commerce intra-CEE si celle-ci avait évolué comme celle du commerce total de la CEE dans le commerce mondial.

Source : FMI (1992), "Regional Trade Arrangements", *IMF Occasional Paper* n°33.

Distinguer les pays selon leur date d'entrée dans la Communauté européenne permet de préciser les effets d'une union régionale sur l'orientation des échanges (graphique 3). L'entrée d'un pays dans la Communauté provoque une accélération très nette des échanges avec les Etats membres au cours des quatorze (CEE à 6) ou des seize premières années (Royaume-Uni, Irlande et Danemark). L'effet est d'autant plus spectaculaire que les pays sont initialement très protectionnistes (Espagne, Portugal)<sup>4</sup>.

A contrario, la création d'une zone de libre-échange ne suffit pas à stimuler le commerce. L'AELE en fournit le meilleur exemple. Les pays membres de l'AELE réalisent une part minoritaire de leur commerce entre eux, tandis que leurs échanges avec les pays membres de la CEE dominent. La création de l'AELE n'a pas provoqué une accélération du commerce intra-régional, notamment parce que la continuité territoriale n'existe pas entre les membres du Nord (Suède, Norvège) et ceux du Sud (Suisse, Autriche).

Les effets économiques induits par les unions régionales peuvent être importants, pourtant ils ne sont pas la raison première de leur création. Dans le cas de la Communauté, celle-ci est très clairement politique. L'Europe s'est constituée pour mettre un terme à l'antagonisme qui opposait la France et l'Allemagne. De même,

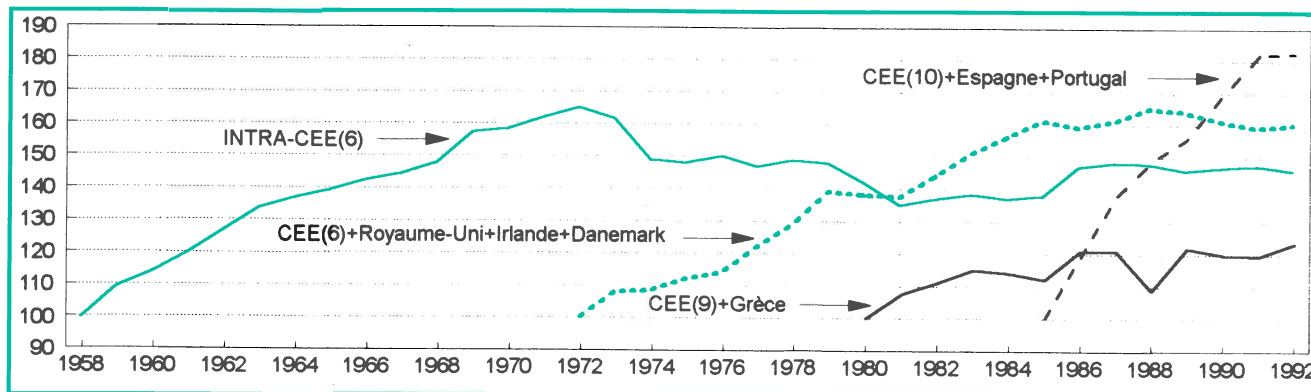
(2) Un des meilleurs moyens de réduire le niveau de la discrimination opérée par les unions régionales est de l'inscrire dans un grand mouvement de libéralisation des échanges. C'est ce qu'ont fait les Etats-Unis depuis les débuts de la construction européenne. Le Kennedy Round sur la réduction des tarifs a suivi la création du Marché commun, l'Uruguay Round a débuté juste après la publication du projet de création du Marché unique. Ainsi, à chaque fois, la préférence européenne s'est-elle trouvée ou risque-t-elle de se trouver rapidement vidée d'une partie de son contenu.

(3) CEPII (1993), *Economie mondiale : la montée des tensions*, Economica. G. Lafay, C. Herzog & alli (1989), *Commerce international : la fin des avantages acquis*, Economica.

(4) La Grèce reste un cas à part du fait de son isolement géographique et de ses difficultés économiques. Son commerce avec la CEE progresse peu depuis son adhésion.

l'ALENA est bien le moyen par lequel l'Amérique du Nord se réconcilie avec l'Amérique latine. En Asie, l'ANSEA qui a été un échec sur le plan économique est un succès politique, car elle a permis d'éviter les conflits entre les Etats membres.

GRAPHIQUE 3 - Les effets de l'adhésion à la CEE \*



\* L'indicateur choisi est un ratio calculé par rapport à l'année de création ou d'adhésion à la CEE ; il représente la part du commerce intra-zone du ou des pays adhérents.

Source : A. Italianer (1993), "Whither the Gains from European Integration ?", communication au XLII<sup>ème</sup> congrès de l'AFSE (1993), à paraître dans la *Revue économique*.

## L'extension des unions régionales

Dès leur création, les unions régionales exercent une force d'attraction considérable sur les pays proches qui n'en font pas partie. De nombreux pays d'Amérique latine souhaitent négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Pour les Etats-Unis, l'ALENA et son éventuel élargissement sont, avec l'application du plan Brady sur la réduction de la dette, au nombre des moyens essentiels qui permettront de sortir l'Amérique latine du piège de l'endettement, d'accélérer les réformes économiques et de retrouver le chemin du développement.

En Europe, deux catégories de candidats à l'adhésion peuvent être distinguées : d'un côté, les pays développés de l'Europe de l'Ouest (Autriche, Suède, Norvège, Finlande, seule la Suisse est encore réticente) ; de l'autre, les pays de l'Europe centrale et la Turquie. L'accession de la première catégorie ne pose guère de problèmes dès lors que les candidats sont prêts politiquement et économiquement à s'adapter aux règles de l'Union européenne. Le risque principal est institutionnel : celui de rendre l'Union européenne impossible à gérer. La seconde catégorie de pays pose plusieurs problèmes majeurs liés à leur faible niveau de développement. Les transferts de revenus des pays les plus riches vers les plus pauvres pourraient remettre en cause l'équilibre financier de l'Union européenne. La libre circulation des personnes, en particulier des travailleurs, est impossible en période de chômage élevé. Dans ces conditions, la création d'une zone de libre-échange paraît mieux adaptée qu'une adhésion à l'Union européenne.

Certains responsables américains envisagent de créer des unions transpacifiques ou transatlantiques, autre forme d'élargissement. Seul le projet transpacifique a connu un début de concrétisation. Depuis trois ans, des responsables politiques de deux côtés du Pacifique se rencontrent et tentent de trouver les moyens de diminuer les obstacles aux échanges. Mais l'hétérogénéité politique, culturelle et religieuse est telle qu'il y a très peu de chance de voir l'APEC être autre chose qu'un forum, doublé d'un moyen pour les Etats-Unis d'empêcher l'Asie de se doter d'une organisation régionale autonome. Une union transatlantique serait plus facile à réaliser mais le manque d'intérêt politique d'un tel projet lui ôte beaucoup de chance d'exister.

A partir d'un certain seuil, l'extension des unions régionales leur enlève toute signification et le GATT, par son côté universel, redevient le cadre adéquat pour traiter des problèmes intercontinentaux.

Michel Fouquin



Rédaction :

Centre  
d'études prospectives  
et d'informations  
internationales,  
9, rue Georges-Pitard  
75015 Paris.  
Télex : (1) 48 42 64 64  
Télécopie : (1) 48 42 59 12

Rédacteur en chef :  
Jean Pisani-Ferry.

Réalisation :  
Annick Hutteau.

Diffusion :  
La Documentation Française.

Abonnement (11 numéros)  
France : 275 F.  
Europe : 330 F.  
Hors Europe : 370 F.  
(envoi par avion).

Commande adressée à :  
La Documentation Française,  
124, rue Henri-Barbusse  
93308 Aubervilliers Cedex.

Directeur de la publication :  
Jean Pisani-Ferry.

ISSN 0243-1947

CPPP numéro 1462 AD  
4<sup>ème</sup> trimestre 1993  
Novembre 1993

Imp. SNLIR - IVRY  
Imprimé en France